

ANNEXE Affaire N° 10

ANNEXE AVENANT COM SAINT- MARTIN 2020

Situation de la dette budgétaire au 31/12/2019

Pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées au profit de la COM de Saint-Martin s'élèvent à 2 889 442,89 €.

Pour rappel, à la date du 31 décembre 2019, le montant des versements perçus par le SDIS est de 2 165 333,33 € s'établissant comme suit :

Date	Référence	Mode de règlement	Montant
16/01/2019	8505381034	Virement BDF	213 000,00
03/07/2019	8777163034	Virement BDF	1 302 000,00
10/09/2019	8889961634	Virement BDF	433 333,33
21/10/2019	8947710434	Virement BDF	217 000,00
TOTAL			2 165 333,33

Sur la base de ces versements la collectivité de Saint-Martin devra verser un reliquat de participation **928 420,51 €** couvrant non seulement les dépenses réelles de l'exercice mais aussi la dette budgétaire au 31/12/2018 selon le tableau ci-dessous :

Montant des dépenses réelles 2019	2 889 412,89
Versement de la COM	2 165 333 ,33
Dette budgétaire de la COM au 31/12/2018	204 340,95
Solde en faveur du SDIS au 31/12/2019 (2 889 412,89 – 2 165 333,33) + 204 340,95	928 420,51